



Le P'tit Mesverois

Mairie de Mesves-sur-Loire : 15 bis, route d'Antibes - 58400 MESVES-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 69 04 87 - E-mail : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr
Site internet : www.mesves-sur-loire.fr

HOMMAGE À JEAN-LUC BAQUIÉ



Remise de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



Fête de la grenouille 2015

Monsieur Jean-Luc Baquié fut une personnalité incontournable dans l'animation de la commune de Mesves-sur-Loire par son expérience et son sens de l'organisation. C'était un ami pour l'ensemble des associations des communes des environs qui œuvrent dans l'animation et contribuent à la vie associative de communes rurales.

Son amitié, son soutien, son conseil dépassaient largement le périmètre de notre village et il a épaulé la création de nouvelles associations.

Avec son équipe, il a largement contribué à la fête de la Grenouille, l'une des manifestations qui rassemble le plus grand nombre de participants et de visiteurs sur notre territoire.

Il a organisé avec son équipe une grande fête estivale, la Saint-Christophe, et différentes rencontres festives tout au long de l'année.

Monsieur Baquié a repris la présidence du comité des fêtes de Mesves-sur-Loire en 1981, avec une coupure de 3 ans due à un déplacement lié à sa profession. Il n'a jamais cessé d'apporter son dynamisme au service de la vie associative et son soutien au réseau d'associations locales.

Il est l'exemple du bénévole qui savait fédérer autour de lui et qui ne comptait pas son temps pour proposer, organiser et animer. Il a inspiré nombre de dirigeants des structures associatives.

Faisant preuve de beaucoup d'humilité, il était respecté de toutes et tous, des habitants, des élus de Mesves et d'ailleurs.

Pour ces raisons et sur proposition du Maire de Mesves-sur-Loire, dans les salons de la préfecture, le Préfet de la Nièvre a décoré Monsieur Baquié de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, le 5 décembre 2022 à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat.

C'est un phare de notre tissu associatif local qui s'est éteint mais il a su transmettre des valeurs auprès de ceux qui poursuivent son élan associatif.

Merci Jean-Luc pour tout ce que tu as fait !

Les vœux du Maire



Extrait du discours du maire lors de la cérémonie des vœux du 13 janvier 2025.

Mesdames et Messieurs,

Les inondations brutales du 20 juin dernier ont été un signal d'alarme pour notre village. Nous devons en tirer des leçons. Sur l'invitation du préfet de l'époque, qui souhaitait avoir un retour des communes impactées, je lui ai fait part de mon grand étonnement de n'avoir été informé de l'événement que vers 15h.

Pourtant à Narcy, les habitants avaient déjà les pieds dans l'eau dans la matinée.

Nous n'aurions évidemment pas empêché la montée des eaux, mais les biens des personnes auraient été pour la plupart épargnés.

Je profite de la présence des services de secours pour les remercier à nouveau pour leur efficacité et l'aide essentielle qu'ils nous ont apportée.

Un grand merci également à notre personnel communal qui n'a pas hésité à se porter volontaire, bien au-delà de leur temps de travail.

Bien entendu l'équipe municipale s'est mobilisée pour gérer au mieux cet événement climatique qui, de mémoire de nos anciens, n'est jamais arrivé.

Cependant les plaies ne se sont pas complètement fermées... Il suffit de se promener au Parçan pour remarquer que, dès qu'il pleut, la rivière sort très vite de son lit.

Le terrain est toujours gorgé d'eau.

Vous êtes également nombreux à me demander si la passerelle du chemin de l'île du bas, que les courants ont emportée, va être remplacée.

Nous avons un devis de quarante mille euros, c'est une grosse somme. Nous attendons d'autres estimations. Il nous faut également les autorisations de Natura 2000 qui ne semble pas hostile, mais les démarches traînent en longueur...

Bien que des traces d'humidité soient toujours apparentes, notre église est belle et désormais éclairée dès la tombée de la nuit, comme pour nous remercier d'avoir pris soin d'elle.

Vous êtes nombreux à apprécier ces éclairages, de même que la crèche que j'ai eu à cœur d'installer à l'intérieur de l'édifice.

Les petits messages d'encouragement que vous avez eu la gentillesse d'écrire, m'ont fait penser que vous compreniez et partagiez cette initiative.

La magie de Noël est encore de ce monde.

Cette année 2024 aura été plutôt maussade pour nos associations.

Aucune festivité n'a été épargnée par la pluie !

Une véritable tempête s'est même invitée à la Saint-Christophe obligeant les organisateurs à annuler.

Le traditionnel feu d'artifice a été reporté pas moins de trois fois. Là encore, c'est du jamais vu.

La course de caisses à savon n'a pas échappé à la règle du parapluie mais l'énergie de sa présidente Sandra, soutenue par toute l'équipe de la Savonnade Mesveroise, nous a fait oublier les aléas de la météo. Ce fut tout de même une réussite.



Il en a été de même pour la brocante des chasseurs qui, cette année, a connu moins de fréquentation. Les organisateurs restent cependant optimistes pour l'année 2025.

Le village de Noël, qui fêtait ses vingt-trois ans d'existence, a été également copieusement arrosé pour l'occasion. Pascal et son collègue Hervé ont réussi tout de même à réunir plus d'une soixantaine d'exposants. C'est un record ! Ironie du sort, seule la fête à la grenouille du comité des fêtes a connu le beau temps !

Malgré les caprices de la météo, les associations gardent le moral au beau fixe.

Jamais à court d'idée, les P'tits Bonheurs ont réussi le pari de rouvrir la bibliothèque, à tous les publics. Les enfants de l'école sont invités régulièrement à découvrir ce lieu, accompagnés de leurs instituteurs. Un grand bravo à toute l'équipe !

Le seul bémol est que, par conséquent, les associations n'ont plus de salle à leur disposition, ce qui pose problème pour les réunions de bureau.

Le conseil municipal propose donc de réhabiliter la grange du 33 route d'Antibes. Ce lieu ne demande qu'à être aménagé et utilisé.

Une demande de subvention DETR est en cours. A sa demande, madame la sous-préfète est d'ailleurs venue visiter les lieux.

Je vous informe également que la commune vient de faire l'acquisition de la parcelle voisine du monument, route d'Antibes sortie sud, au prix de 1500 euros, l'idée étant déjà de défricher cette zone afin de l'aménager avec des bancs et profiter de l'ombre des platanes en période de chaleur.

Quant à la salle où nous sommes actuellement, il est réjouissant de voir les réservations au-delà de nos espérances. Déjà quatre mariages sont prévus cette année.

L'été dernier, deux concerts organisés par le festival « Blues en Loire » ont fait le plein avec environ deux cent cinquante personnes.

Dernièrement, le repas des aînés a connu une participation en hausse avec pratiquement le double de convives par rapport aux années précédentes.

Dans ce bel espace s'est également déroulé Le Noël des enfants, avec un spectacle ludique et participatif. Les enfants et leurs familles ont été reçus dans des conditions confortables et chaleureuses.

Cette salle permet également d'être en mesure de recevoir les réunions de communauté des communes et des services de l'état.

Dernièrement, l'association Mesves pétanque a organisé l'assemblée générale électorale du comité de la Nièvre.

Les clubs de scrabble de Cosne et La Charité ont choisi la salle Simone Daignas pour organiser leur festival annuel où se sont succédés plus de 120 joueurs français et belges pendant 3 jours de compétition acharnée début juillet.

L'association les Mille Pattes, qui organise chaque année son karaoké dont le succès est tel qu'il est parfois difficile d'avoir une place, a choisi également cette salle. Rendez-vous le 1^{er} février.

Ces derniers jours, notre secrétariat a vu l'arrivée de Sophie Chaumien, qui travaillera en binôme avec Sandrine à qui nous souhaitons un prompt rétablissement suite à l'accident dont elle a été victime.

Pour terminer mes propos, j'aimerais avoir une pensée pour notre ami Jean-Luc qui nous a quittés dernièrement.

Il a été à la tête du comité des fêtes les trois quarts de sa vie. Sa disparition a touché l'ensemble des habitants et des communes voisines. Personnage incontournable des festivités, il laisse un vide dans le tissu associatif de notre commune.

J'adresse une nouvelle fois mon soutien à sa sœur Annie ainsi qu'à toute sa famille.

Je remercie l'équipe du comité des fêtes qui a su courageusement rebondir après ce triste événement. Les bénévoles sont en mesure d'assurer le calendrier festif de 2025.

Mesdames, messieurs, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une excellente et très belle année 2025, une année beaucoup plus ensoleillée que 2024, afin que nos associations soient récompensées de leur investissement.

Que cette nouvelle année vous rapproche encore plus de ceux que vous aimez, et vous éloigne de tous ceux qui vous énervent.

Je vous remercie de votre attention.



Liste des délibérations du conseil municipal du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 20 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Mesves-sur-Loire s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sur convocation de Monsieur Bernard GILOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 à L 2121-34)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

DATE DE CONVOCATION

ET D'AFFICHAGE : 13 septembre 2024

Présents : Mmes-Mrs GILOT Bernard - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François - Emmanuel CHARLON - Sladjana CHICON - COUDY Pascal - Jean-Marc DEROUX - Geneviève JEANGUYOT - Pascal POIRIER - Hervé SADON.

Représentés : M. GUILLOT Michel par Jacques SCHMITT - Mme GOUGRY Anne-Marie par Mme SÈDE Samerha.

Excusées : Mme Isabelle LEFIEUX - Mme SÈDE Samerha.

2024-04-01 APPROBATION RAPPORT TRIENNALE SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Considérant que l'article 206 de la loi 2021-1114 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a introduit un nouvel article L.2231-1 au code général des collectivités territoriales pour que les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents, dès lors que leur territoire est couvert par un document d'urbanisme, établissent un rapport tous les trois ans sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local, Considérant que le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi,

La commune de Mesves-sur-Loire a mis en débat le rapport triennal ci-après annexé,

Dit que l'assemblée délibérante a émis à l'unanimité un avis favorable au rapport,

Dit que la présente délibération et le présent rapport seront transmis aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président de la communauté de communes Cœur de Loire.

2024-04-02 DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Vu le code général des collectivités locales, Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités, (le cas échéant)

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs

DÉCIDE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que : **Monsieur le maire désignera par arrêté un coordonnateur communal** afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025.

L'intéressé(e) désigné(e) bénéficiera pour l'exercice de cette activité : (selon le cas)

- d'une décharge partielle de ses activités.
- de récupération du temps supplémentaire effectué.
- d'une augmentation de son régime indemnitaire.

Monsieur le Maire procédera au recrutement d'un(e) vacataire

La rémunération de la vacation est fixée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.65 €.
- L'agent recenseur recevra 11.65 €/H bruts pour chaque séance de formation.
- La collectivité versera le remboursement des frais kilométriques
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2024-04-03 ATTRIBUTION D'UNE CARTE « CADO » AUX AGENTS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Monsieur le Maire suggère pour les fêtes de fin d'année, d'offrir au personnel communal une carte « CADO » d'une valeur de 120 €

Cette carte « CADO » sera attribuée aux agents - Titulaires et Contractuels dès lors qu'ils justifient d'une présence en collectivité d'au moins 600 heures sur l'année civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **DÉCIDE** d'offrir une carte « CADO » de 120 € aux agents remplissant les conditions,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de passer la commande s'y rapportant.

Le Maire
Bernard GILOT

La secrétaire de séance
Jean-François GUÉDON

Liste des délibérations du conseil municipal

du 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 15 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Mesves-sur-Loire s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sur convocation de Monsieur Bernard GILOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 à L 2121-34)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

ET D'AFFICHAGE : 7 novembre 2024

Présents : Mmes-Mrs Bernard GILOT - Michel GUILLOT - Marie Evelyne ROSIER - Jean-François GUÉDON - Emmanuel CHARLON - Pascal COUDY - Jean-Marc DEROUX - Anne-Marie GOUGRY - Geneviève JEANGUYOT - Pascal POIRIER - Hervé SADON.

Représentées : Mme Samerha SÈDE par Mme Anne-Marie GOUGRY - Mme Isabelle LETIERS par M. Pascal COUDY - Mme Sladjana CHICON par M. Bernard GILOT.

Excusé : M. Jacques SCHMITT.

2024-05-01 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment à son article L. 221-4 ainsi qu'à ses articles L. 827-1 à L.827-11,

Vu le Décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre en date du 19.09.2018 retenant l'offre présentée par SOFAXIS – CNP au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 07.09.2018 ayant émis un avis favorable sur la démarche du Centre de Gestion et l'offre retenue à la suite de la consultation,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15/11/2024,

Considérant que la collectivité, COMMUNE DE MESVES-SUR-LOIRE souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du **1^{er} janvier 2025**, pour une durée d'un an et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci,

- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance,

- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Montant en euros : 7.00 € bruts,

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

2024-05-02 COTISATIONS FONCIÈRES DES ENTREPRISES – EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS APPARTENANT AUX ENTREPRISES QUI BÉNÉFICIENT DE L'EXONÉRATION PRÉVUE À L'ARTICLE 44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés ou

faisant l'objet d'une extension, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, Décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2024-05-03 EXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PREVUE À L'ARTICLE 1466G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à l'établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, Décide d'instaurer l'exonération de **taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les ZFRR** mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à l'établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière prévue à l'article 1466 G.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2024-05-04 PLACEMENT COMPTE A TERME

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L 116 de la loi de finances 2004

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôts de leurs fonds disponibles auprès de l'état. Cependant les articles L 1618-1 et suivants du CGCT permettent de déroger à cette règle en cas de libéralité reçue.

Considérant que la commune de Mesves-sur-Loire a bénéficié d'un legs d'action Louis Vitton, de Madame Simone DAIGNAS pour un montant de 1.7 millions d'euros, le maire propose de procéder à un placement de trésorerie de 1 000 000 € sur 12 mois au taux de 2.48 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le placement de 1 000 000 € sur un an

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de ce placement.

2024-05-05 : ACHAT DE LA PARCELLE E388

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre d'achat de la parcelle E388, pour un montant de 1500 €.

Cette parcelle située à l'entrée de la commune pourrait être aménagée en square.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'achat de cette parcelle et le projet d'aménager un square.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de cet achat.

2024-05-06 MODIFICATION DES TARIFS BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 2024-02-12

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux de raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif ont pris du retard. De nombreux usagers sont raccordés depuis peu et d'autres ne le seront qu'en 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter la mise en place d'un tarif « abonnement » au budget 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide le report de la tarification « abonnement » du service assainissement.

Le Maire

Bernard GILOT

La secrétaire de séance

Hervé SADON

État civil (4^{ème} trimestre 2024)

DÉCÉS

- Monsieur LASSERE Yves, le 4 octobre 2024 à Mesves-sur-Loire
- Monsieur COCHAIN Christophe, le 28 octobre 2024 à Nevers
- Monsieur BAQUIÉ Jean-Luc, le 27 octobre 2024 à Nevers

MESVES SUR LOIRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Budget communal	
Échéance emprunt (Coeur de Village)	19 876,95 €
Remboursement dépôts de garantie loyers	335,40 €
Constructions bâtiments publics	2 204,66 €
Construction salle polyvalente	307 616,52 €
Salle Daignas : rideaux, mobilier, vaisselle	43 103,38 €
Salle des fêtes : mobilier	2 384,88 €
Logements : rénovation	8 902,05 €
Eglise : éclairage	24 780,62 €
Cimetière : cases colombarium	1 990,00 €
Parc des Charmilles : voie d'accès, éclairage	43 626,43 €
Raccordement EU immeuble 33 route d'Antibes	8 785,00 €
Matériel technique	2 401,85 €
Voirie avenue de la Gare	23 832,00 €
Voirie : Charrant, Etiveaux, Broussailles	84 898,50 €
Voirie : signalétique	2 071,95 €
Vidéoprotection	139,99 €
Plan Communal Sauvegarde : matériels	736,44 €
sous-total budget communal	577 686,62 €

Budget annexe "Eau"	
Subventions d'équipement	8 744,00 €
Opérations d'ordre	46 676,00 €
Vannes sectorielles	6 720,00 €
sous-total budget annexe "Eau"	62 140,00 €

Budget annexe "Assainissement"	
Subventions d'équipement	9 324,00 €
Échéance emprunt (assainissement)	0,00 €
Raccordements	96 565,80 €
Opérations d'ordre	72 265,80 €
Pompes de relevage	3 234,72 €
sous-total budget annexe "Assainissement"	181 390,32 €

Montant total des investissements 2024	821 216,94 €
---	---------------------



Vous êtes nouvel habitant : faites-vous connaître en mairie. Pourquoi ?

Des informations vous seront données sur les activités municipales : fonctionnement des écoles, pré-inscriptions scolaires, carte de déchetterie (Communauté Cœur de Loire), tri sélectif des déchets, inscription sur la liste électorale, relevé de compteur d'eau, démarches administratives, recensement citoyen, aide au permis de conduire...

Vous souhaitez être informés en temps réel, n'hésitez pas à télécharger PANNEAUPOCKET !

Réunions des maires et des secrétaires de mairie



Le 5 décembre 2024 s'est tenue la conférence des maires sur le projet d'aménagement stratégique du territoire.

Une réunion publique est également prévue pour échanger sur ces grandes orientations le jeudi 23 janvier à 19h à la salle des fêtes de Donzy.



Une réunion des secrétaires de mairie s'est déroulée le 8 novembre 2024 à la salle Simone Daignas avec la présence de Mme Magalie Malerba, sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire et bien d'autres (DDETSPP, Direction Départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, M. Bernardin, Président du SGC (Service de Gestion Comptable de Cosne-Cours-sur-Loire...)).

Parents... protégez vos enfants qui roulent en trottinette



Aucun enfant ne devrait monter sur une trottinette électrique sans être correctement protégé. Le port du casque est obligatoire et des protections supplémentaires telles que des genouillères, coudières et gants sont fortement recommandées.

Pour être visible des autres usagers de la route, il est conseillé que l'enfant porte des vêtements clairs ou fluorescents. De plus, il existe des accessoires réfléchissants qui peuvent être attachés à la trottinette ou au sac à dos.

Commémoration du 11 novembre



Le 11 novembre 2024, à Mesves-sur-Loire comme partout en France a été célébrée la signature à Rethondes, il y a 106 ans, de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

Pourtant, malgré le traité de paix signé un an plus tard à Versailles, cette guerre ne fut pas la dernière comme tous l'avaient espéré.

Comme chaque année, la commune de Mesves-sur-Loire s'est réunie au monument aux morts pour le respect des disparus. Merci à vous toutes et tous qui êtes venu(e)s nombreux(ses) rendre hommage aux victimes qui ont combattu pour notre liberté d'aujourd'hui, et pour votre présence à la stèle de Bulcy.



NOËL DE LA MUNICIPALITÉ

Les bêtises des animaux ont ravi les enfants



Les enfants étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation de la municipalité pour participer à l'arbre de Noël qui s'est déroulé à la salle Simone Daignas. La Compagnie Rosalie a interprété les « Bêtises des animaux ». Un spectacle interactif racontant la vie d'Alberto passionné d'animaux qui se mettent soudainement à faire des bêtises.

Avec beaucoup d'humour et de notes de musique, le spectacle a enchanté le jeune public.

Après la venue du père Noël avec sa hotte remplie de chocolats, les enfants ont pu apprécier un délicieux goûter préparé par les élus.



REPAS DE FIN D'ANNÉE : BELLE RÉUSSITE !



Installés autour des tables joliment décorées, c'est dans une ambiance très chaleureuse que soixante cinq convives âgés de plus et de moins de soixante-quinze ans se sont réunis à la « Salle Simone Daignas » pour participer au traditionnel repas de fin d'année.

Ils ont pu apprécier l'excellent repas préparé par « l'Atelier d'Ombeline Rousseau » de Châteauneuf-Val-de-Bargis.

MENU

Kir accompagné
de ses amusebouches

Ravioles au jus de langoustines
ou Cassolette aux escargots
sauce bourguignonne

Trou Normand

Filet de canette en croûte,
fruits à coque et miel
ou Dos de cabillaud safrané

Pressé de pommes de terre
et mousseline de carottes

Trio de fromages avec son mesclun

Entremet noisette et fève Tonka

Le service était assuré par des élus
et leurs conjoints.

Des corbeilles ont été distribuées
aux personnes qui ne pouvaient
pas être présentes.



Scrabble



La section scrabble se réunit un mercredi par mois pour une séance d'entraînement assisté qui rassemble des Mesverois et aussi plusieurs habitués du club de Cosne avec un pic à 18 joueurs le 27 novembre.

Depuis début novembre, 2 séances hebdomadaires ont été rajoutées : le lundi à 14h (perfectionnement) et le jeudi à 14h pour les joueurs confirmés.

Une séance d'initiation réservée aux personnes souhaitant découvrir le scrabble en duplicate a eu lieu le mercredi 29 janvier et une autre est programmée le lundi 17 mars à 17h30 à la salle des fêtes.

N'hésitez pas à venir découvrir cette formule où tous les joueurs ont des tirages identiques !
Pour tous renseignements ou inscriptions à cette séance,
merci de contacter le 06 78 11 95 59.

LES ÉLÈVES DE CM1 ET CM2 AIMENT DÉCOUVRIR LA CUISINE, FAIRE DU SPORT ET DU SPECTACLE



Rédigé avec les élèves de Mesves-sur-Loire.

LA SEMAINE DU GOÛT DU 14 OCTOBRE 2024

Dans le cadre de la semaine du goût, nous accueillons le chef Baykham qui vient nous faire découvrir la cuisine laotienne. Elle nous présente les produits que nous allons cuisiner. Nous commençons à cuisiner, préparer un repas typique du Laos. Nous mettons notre toque de cuisinier. Nous découpons, des aliments (chou, poivrons ...), nous faisons frire des chips de crevette, nous préparons des nems, nous enrobons des brochettes avec une sauce avant de les cuire. Nous cuisons des nouilles sautées qui nous mangerons avec du poulet cajou (miam, miam). Enfin nous nous installons pour manger (déguster) tout ce que nous avons préparé. Nous avons passé un bon moment, un moment succulent !



LE CROSS À LA CHARITÉ-SUR-LOIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Nous avons préparé une rencontre cross à l'école. Nous sommes allés au stade de football de la Charité sur Loire le vendredi 3 décembre 2024 le matin. Nous avons chacun notre contrat A,B,C,D ,E et F selon une distance à courir. Avant de courir, nous nous sommes échauffés. Nous avons encouragé nos copains qui couraient. Nous avons tous fini notre parcours et nous avons réussi notre contrat.

LE SPECTACLE DE NOËL DU 20 DÉCEMBRE 2024

Vendredi 21 décembre 2024, nous sommes partis à la salle des fêtes.

Les aînés et les parents sont arrivés dans la joie et la bonne humeur.

La classe s'est installée vers 14h : nous sommes montés sur scène, nous nous sommes mis en place et nous avons commencé par des chants : *L'escargot*, *Faire le tour du monde en 80 jours*, *Le voyage du pingoin* et *Félic Navidad*. Et nous avons poursuivi en faisant deviner aux aînés des airs connus autour de Noël avec des boomwhakers (bâtons). Nous avons terminé sur une danse démonstration de Breakdance sur une chanson de Mickael Jackson.

Nous avons reçu une médaille pour notre préparation et notre participation au cross de la Charité sur Loire.



Puis, nous avons été récompensés par le M. le Maire pour avoir participé au concours d'affiche pour le village de Noël de Mesves-sur-Loire

Nous avons enfin servi les aînés et les parents avec un goûter, une boisson et quelques papillotes.

Tout le monde est reparti tranquillement dans la joie et la bonne humeur.

Rendez-vous est pris pour le spectacle de Noël 2025...

VILLAGE DE NOËL 2024

22 décembre, 6 heures du matin n'ont pas encore sonné que les installations du village de Noël, le long de la rivière, penchent vers le Mazou avec barnums et contrepoids. Les bourrasques violentes du petit matin ont soulevé et renversé les structures. En hâte l'équipe de bénévoles, et qu'elle soit ici chaleureusement remerciée, remet en place les chapiteaux pour accueillir les premiers exposants.

Si les bénévoles, qui ont bravé les éléments pour permettre à la manifestation de se dérouler tant bien que mal, méritent notre reconnaissance, que dire des exposants qui eux aussi ont su résister, autant que faire se peut, afin que le 23^{ème} village de Noël soit malgré tout un succès.

Merci aussi à ceux qui ont eu l'audace de s'installer mais qui ont dû malheureusement replier leur stand car la fragilité de leurs produits n'aurait pu supporter ce déchaînement météorologique.

On commandera le beau temps pour 2025. Petite blague pour nous encourager toutes et tous à ne pas succomber à la morosité qui pourrait s'installer tellement les aléas climatiques ont bouleversé les fêtes cette année.

Nouveauté, les expositions dans l'église avec la belle crèche que vous avez pu admirer.

Et puis, la météo tourmentée a fait place à une accalmie qui a permis à cette journée festive de se terminer par le traditionnel embrasement du père Fouettard et le feu d'artifice.

Merci à vous toutes et tous, exposants et bénévoles, merci pour vos messages sympathiques et encourageants, pour votre énergie et votre détermination à ne pas laisser la météo dicter sa loi et empêcher que se réalisent nos festivités. Parmi les bénévoles nous n'oublions surtout pas nos ami(e)s : l'animateur, les danseurs, les installateurs et démonteurs de structures, le comité des fêtes et l'association Le Faisan pour le prêt de matériel, les cuisinières et cuisiniers du boudin, des beignets, de la paëlla, de la soupe, du vin chaud, les personnels communaux, secrétariat et agents techniques.

L'édition 2024 a été un record en termes d'exposants et le bilan est nettement positif.

A 6 heures du matin, on n'y aurait pas cru !

Meilleurs vœux à toutes et tous, une bonne année 2025, une bonne santé, de la joie et de la réussite dans tous vos projets.



L'équipe de Mesves Anim'



1^{er} novembre 2024 : Championnat de cyclo-cross de Mesves-sur-Loire

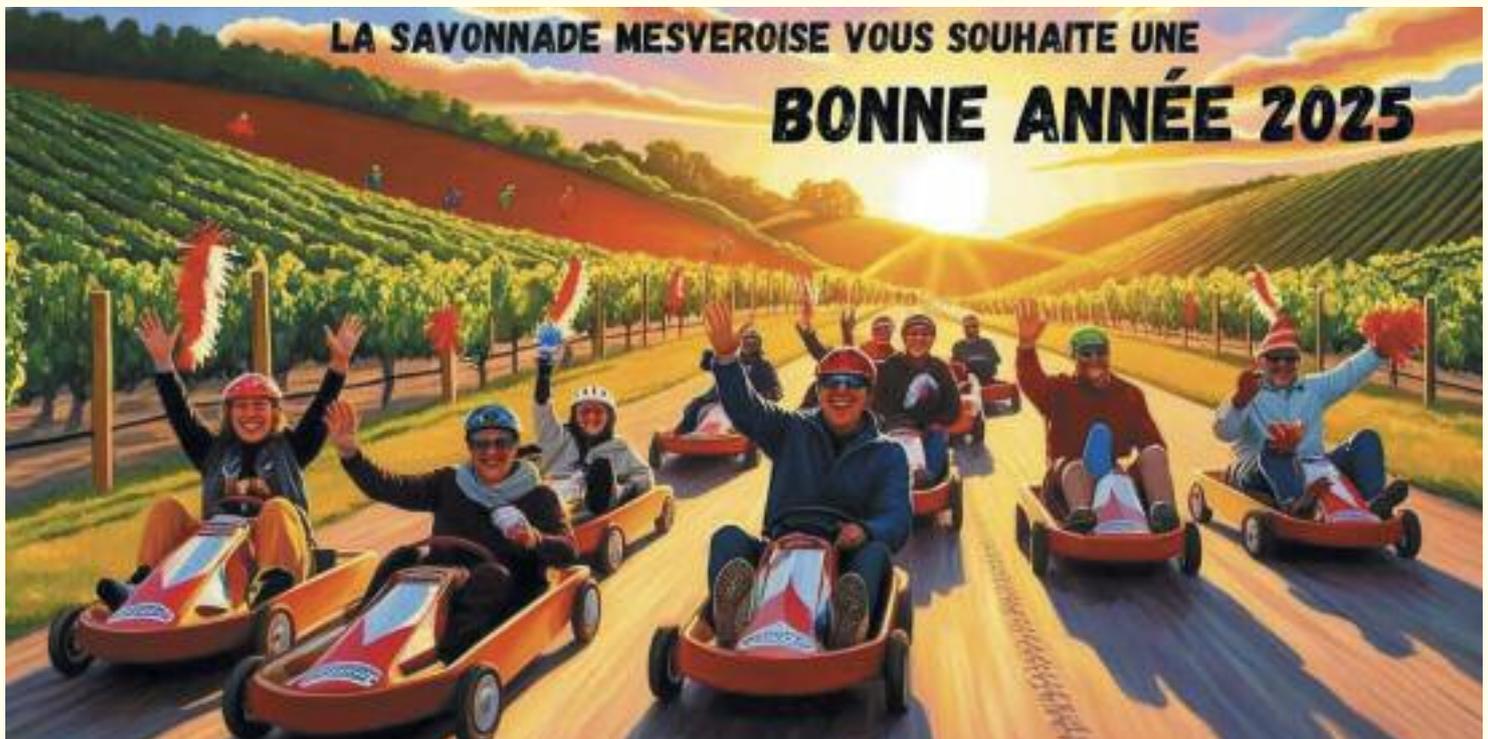
49 concurrents se sont élancés sur le parcours sinueux et technique du cyclo-cross qui s'est déroulé sous une météo très clémente. Grâce à nos partenaires, l'UCS de Cosne-sur-Loire et les cycles Denizot-Porçin de Donzy, 7 catégories se sont affrontées et de belles



récompenses ont été distribuées.

Pour notre village, la récompense c'est cette belle vitrine sportive inscrite au calendrier fédéral de la FFC. Une compétition de grande qualité, au podium qui reçoit régulièrement de grands champions comme Miguel Martinez champion olympique et cette année Maxime Girardin qui a été champion de France et plusieurs fois champion régional de VTT et qui s'est distingué chez les seniors ainsi que Christophe Moussy de l'Union Cosnoise qui s'est imposé en catégorie masters.

Bravo également aux jeunes champions qui honorent cette discipline sportive difficile.



Toute l'équipe de la Savonnade Mesveroise tient à vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année ! Nous vous souhaitons une année remplie de bonheur, de succès et de beaux projets en famille, entre amis... et pourquoi pas sur la ligne de départ de la prochaine Savonnade ?

Nous en profitons pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont soutenu notre aventure depuis ses débuts : bénévoles, sponsors, participants, et spectateurs. Grâce à vous, la Savonnade est devenue un événement incontournable de notre commune, et nous avons déjà hâte de vous retrouver pour l'édition 2025.

Restez connectés, les dates des réunions et de la course arriveront bientôt !

À très vite,

L'équipe de la Savonnade Mesveroise

Comité des Fêtes

Cher(e)s Ami(e)s

Comme vous le savez, l'année 2024 a été endeuillée par la disparition de notre Président, Jean-Luc Baquié. Terriblement attristés par cet évènement, les bénévoles du comité des fêtes ont maintenu leur engagement afin de proposer aux habitants de notre commune, les festivités prévues. C'était sans compter avec la météo catastrophique qui nous a contraint à stopper la Saint-Christophe.

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur aide et leur soutien.

Comme un paradoxe, la fête de la Grenouille s'est déroulée sous un beau ciel bleu.

Nous retrouverons notre grenouille préférée le 18 mai prochain et la Saint-Christophe est programmée pour le 19 juillet.

En attendant de vous revoir toutes et tous, l'équipe du comité des fêtes et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025, avec une météo clémente pour nous permettre de vous accueillir dans la joie, le bonheur et surtout au sec.

Le Vice-Président
Gérard BONNET

Société de chasse « Le Faisan »

La société de chasse « Le Faisan » vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Comme chaque année, à cette époque, la saison de chasse qui vient de s'achever amène une réflexion sur ce que nous faisons...

Nous ne sommes pas seuls dans la nature : Afin d'informer les autres usagers de la nature, des panneaux indiquent l'endroit où nous chassons lors des battues.

Nous organisons une vingtaine de battues au grand gibier (tir à balle), qui se déroulent les dimanches, de fin octobre à février.

La chasse au chien n'a lieu que le dimanche, mais il nous est possible de chasser le pigeon toute la semaine, dans certains bois de Mesves. Cette pratique est absolument sans danger pour les promeneurs, puisque les chasseurs sont en poste fixe (ils ne se déplacent pas) et les tirs de petits plombs sont uniquement dirigés vers le ciel. Il est vrai que cela s'entend !

Nous veillons à la sécurité : même si, en France, le nombre d'accidents mortels a chuté de 70% en 20 ans, nous sommes conscients des risques et nous avons en permanence le souci de la sécurité de chacun. Nous avons d'ailleurs disposé des miradors à plusieurs points de la chasse. Le but étant d'orienter les tirs vers le sol afin d'éviter les risques de ricochets. Rappelons que les balles sont très dangereuses sur plusieurs centaines de mètres (alors que la portée des plombs utilisés pour les petits gibiers est d'une centaine de mètres).

Chaque jour de chasse, les consignes de sécurité sont inlassablement rappelées aux participants des battues !

Pendant la chasse, les Mesverois sont maintenant habitués de nous voir, en tenue fluo, le long des chemins, pour prévenir les accidents de circulation.

Les promeneurs, ramasseurs de champignons, joggeurs, VTTistes et autres usagers de la nature ne doivent pas vivre dans la crainte. Nous demandons simplement aux promeneurs de SE SIGNALER, de porter des vêtements visibles de loin et surtout de NE PAS ENTRER DISCRÈTEMENT DANS LES ENCEINTES SIGNALÉES PAR LES PANNEAUX DE CHASSE EN COURS.



BROCANTE
Dimanche 29 juin 2025
à l'étang des charmillles
1,50 € le mètre linéaire
SANS RÉSERVATION



REPAS DE CHASSE
Dimanche 31 août
ouvert à tous
à partir de 12h



RANDO ÉCO le 15 mars 2025

Rendez-vous à 8h 30 devant la mairie.

N'oubliez pas vos gants !

ASCM « Les Mille Pattes »

Chers Mesverois, Mesveroises,

Les membres du bureau de l'ASCM se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus chaleureux pour 2025. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur, sérénité et surtout la santé.

Comme les années précédentes, le fonctionnement de notre association nous donne pleinement satisfaction.

Nos activités, gymnastique douce et tonique ainsi que le scrabble en duplicate, sont suivies par de nombreux adhérents, et ce toujours dans une ambiance conviviale.

Je voudrais ici remercier sincèrement les membres du bureau, les adhérents ainsi que tous les bénévoles pour leur participation au bon fonctionnement de notre association. J'encourage tous les Mesverois et les Mesveroises à venir nous rejoindre.

Quelques mots sur notre randonnée nocturne, organisée en collaboration avec l'association « Les P'tits bonheurs » le samedi 19 octobre 2024. Cette organisation a connu un large succès et sera renouvelée en 2025. Dans le cadre d'Octobre Rose, tous les bénéfices sont reversés à l'association « Foutu Cancer ».

Faites attention à vous, protégez vous.

Merci à tous et encore bonne et heureuse année.

Le président, Gérard Magré



Organisé par l'ASCM

CONCOURS DE BELOTE **DIMANCHE 23 MARS 2025**

Salle des fêtes de Mesves-sur-Loire (rue des Écoles)

INSCRIPTIONS : À PARTIR DE 13 H 30 - DÉBUT DU JEU : 14 H 30

POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION : RÉSERVATION SOUHAITÉE

CONCOURS LIMITÉ À 40 ÉQUIPES

06 14 13 06 57 - 06 16 83 19 67

Les P'tits Bonheurs



L'association les P'tits Bonheurs a fini l'année 2024 avec les objectifs fixés en commençant par **OCTOBRE ROSE**. Une belle réussite pour l'organisation de cette randonnée semi-nocturne faite en partenariat avec les Mille Pattes, pour une bonne cause, qui a permis de reverser pour cette 1^{ère} année une somme de 500 € à Florence Vard, présidente de Foutu Cancer.

Pour le **TELETHON**, les P'tits Bonheurs, ne peuvent que se satisfaire pour l'organisation de leur 3^{ème} Téléthon débuté le samedi 23 novembre par deux parcours de 6 et 11 km ayant mobilisé une trentaine de randonneurs. Suivi, le dimanche par un repas dansant animé par un excellent DJ accompagné de son batteur qui ont satisfait 68 convives repartis enchantés de cet après-midi (festif pour une bonne cause) avec un repas de qualité, une tombola bien menée et avec comme surprise à l'apéritif la prestation bénévole de la chorale « A Chœur d'eau » de Pougues. Rendez-vous déjà pris pour l'année prochaine avec six membres de la coordination du Téléthon qui avaient fait le déplacement.

Le Téléthon s'est clôturé sur le marché de Noël avec la vente de crêpes, de vin blanc chaud. Les fonds récoltés 1320 € sur l'ensemble des manifestations ont pu être reversés à l'AFM.



LA **BIBLIOTHEQUE** continue à grandir grâce à des bénévoles investies et des adhérents assidus.

Le partenariat avec l'instituteur permet un échange intéressant et donne la possibilité aux élèves de venir une fois par mois pour choisir ou commander des livres. Un moment de partage enrichissant.

Deux thèmes ont été organisés :

- Un après-midi jeux vidéo sur inscription (en partenariat avec la BDP de Nevers) qui a remporté un franc succès.
- Pour Halloween, une invitation par les bénévoles de l'association « Les P'tits Bonheurs » déguisés pour la circonstance afin d'attirer les enfants pour entrer dans la bibliothèque et découvrir une exposition éphémère sur les sorcières avec des documents fournis par la médiathèque de Cosne-sur-Loire.

Halloween oblige, apprenties sorcières, diabolins et déguisements divers ont envahi les rues et la bibliothèque en jetant des sorts et remplissant leurs seaux de bonbons. Une initiative bien suivie et très appréciée.

Il est prévu de continuer d'autres projets, d'autres objectifs en 2025.



Pour ce début d'année l'association des P'tits Bonheurs vous présente ses meilleurs vœux et vous remercie pour votre soutien et votre présence lors des manifestations tout au long de l'année.

SAMEDI 22 FÉVRIER à 14h : Salle des Fêtes (rue des Écoles)

Après-midi récréatif avec en 1^{ère} partie le groupe musical K' DANSE du centre de jour des marinières de Cosne suivi d'un musicien de chansons françaises qui nous entraînera dans son univers musical ou d'un groupe de danse.

Ce qui est certain, c'est ce que nous ne manquerons pas de passer un moment de partage festif ...

Mesves pétanque



L'année 2024 du club de Mesves Pétanque a été chargée que ce soit au niveau sportif ou même lors d'organisation de différentes manifestations.

Sur le plan sportif, le club a été sacré champion de la Nièvre en tripléte jeu provençal, champion de division 6 ainsi qu'une seconde place en division 2 qui permet d'accéder à la première division départementale.

Lors de cette année 2024, le club a organisé 2 concours sur le terrain des Charmilles. Le premier a eu lieu le 29 juin et a attiré 30 équipes en triplétes et le second a été organisé le 10 août et a attiré 62 équipes en doublettes.

Le principal événement organisé par le club est la 60e Assemblée Générale du comité de la Nièvre de pétanque et de jeu provençal le 16 novembre au sein de la salle Simone Daignas.

Lors de cet événement, le club a accueilli environ 150 personnes lors de la réunion et lors de la soirée dansante qui suivait la réunion, le club a gardé pour le repas une centaine de personnes.

Pour l'année 2025, le club organisera un concours en triplétes le 28 juin et un repas dansant le 15 février à la salle Simone Daignas. D'autres événements peuvent aussi être organisés au fil de l'année.

Le club participera aux différentes compétitions par équipes telles que :

- La Coupe de France
- Le championnat des clubs dans 3 divisions (D1, D5 et D1 féminines)
- Le championnat des clubs provençal

Infos sur le club :

Président : Joliveau Fabrice

Vice président : Joliveau Nathan

Trésorière : Blanc Sandra

Secrétaire : Joliveau Isabelle

Nombre de licenciés : 32 licenciés pour la saison 2025.



Club de l'Étang

*Les membres du Club de l'Étang vous adressent
tous leurs meilleurs vœux pour 2025.*

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, joie et surtout la santé.

Le 4^{ème} trimestre 2024 nous nous sommes réunis pour nos réunions mensuelles et le repas au « Relais de Pouilly » le 30 octobre s'est passé dans une ambiance cordiale et chaleureuse comme d'habitude.

Prenez bien soin de vous et à très bientôt.

La présidente, Monique SAUBION



Repas du Club : « Relais de Pouilly »



Galette des rois



Repas du Club : « Relais de Pouilly »



Galette des rois

**NOUS VOUS ATTENDONS TOUTES ET TOUS
AU REPAS MUSICAL ANIMÉ PAR JEMY JO (ARTISTE INTERPRÈTE)
QUI NOUS PRÉSENTERA SON AMBIANCE RÉTRO, VARIÉTÉ DES ANNÉES 70
À LA SALLE DES FÊTES DE MESVES (rue des Écoles)
le DIMANCHE 9 MARS 2025 à 12h 30
Inscriptions au 03 86 69 08 81
ADHÉRENTS ET NON ADHÉRENTS.
VENEZ NOMBREUX !**

**NOUS RAPPELONS QUE LE CLUB DE L'ÉTANG (GÉNÉRATIONS MOUVEMENT)
EST UN CLUB PROPOSÉ À TOUTES GÉNÉRATIONS PEU IMPORTE L'ÂGE.
NOUS COMPTONS SUR VOUS.
SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONTACT HUMAIN, DE CONVIVIALITÉ, VENEZ NOUS REJOINDRE.**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2025

1 ^{er} février	Tartiflette	Salle Simone Daignas	Les Mille Pattes
15 février	Repas dansant	Salle Simone Daignas	Mesves Pétanque
22 février	Après-midi récréatif	Salle des fêtes	Les P'tits Bonheurs
9 mars	Repas musical	Salle des fêtes	Le Club de l'Etang
15 mars	Rando « Eco »	Rdv devant la mairie	Mesves Anim'
16 mars	Thé dansant avec Guillaume Genty	Salle Simone Daignas	Les P'tits Bonheurs et Mesves Anim'
23 mars	Concours de belote	Salle des fêtes	Les Mille Pattes
30 mars	Concert avec l'Orchestre d'harmonie Charitois	Salle Simone Daignas	Mesves Anim'
8 mai	Commémoration	Monument aux morts	Municipalité
18 mai	Fête de la grenouille	Au Parçan	Comité des Fêtes
7 juin	Marché gourmand	Au Parçan	Les P'tits Bonheurs
14 juin	Concert avec le Groupe Spys	Au Parçan	Mesves Anim'
28 juin	Concours départemental	Parc des Charmilles	Mesves Pétanque
29 juin	Brocante des chasseurs	Etang des Charmilles	Le Faisan
14 juillet	Fête nationale	Au Parçan	Municipalité
19 juillet	Fête de la St-Christophe	Etang des Charmilles	Comité des fêtes et Municipalité
31 août	Repas des chasseurs	Au Parçan	Le Faisan
6 septembre	Course de caisses à savon	Etang des Charmilles	La Savonnade Mesveroise
5 octobre	Cyclo-cross	Etang des Charmilles	Municipalité
18 octobre	Marche nocturne et repas	Salle des fêtes	Les Mille Pattes et Les P'tits Bonheurs
11 novembre	Commémoration	Monument aux morts	Municipalité
29/30 novembre	Week-end Téléthon	Rdv devant la mairie	Les P'tits Bonheurs
6 décembre	Noël des enfants	Salle Simone Daignas	Municipalité
14 décembre	Repas de fin d'année	Salle Simone Daignas	Municipalité
21 décembre	Village de Noël	Au Parçan	Mesves Anim'
A définir	Rencontre intergénérationnelle	Salle des fêtes	Ecole de Mesves-sur-Loire